

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 25 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 19 SEPTEMBRE 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Première Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS

ABSENTS ET EXCUSES : M. Gabriel BELLOCQ - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - M. Bertrand GAUFROYAU - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

POUVOIRS :

M. Gabriel BELLOCQ donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN
 M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à M. André DROUIN
 M. Bertrand GAUFROYAU donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
 Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : PARKINGS DES BERGES ET CHANZY : NOUVEAUX TARIFS ABONNEMENTS

Par délibération N° 10 en date du 27 mars 2013, le Conseil Municipal a fixé les tarifs des abonnements pour les parkings des Berges et Chanzy.

Ces parkings en terme d'occupation présentent des disponibilités, aussi, afin de permettre à un plus grand nombre de dacquois, de curistes, de professionnels travaillant sur Dax, de profiter du système d'abonnements, il est proposé d'en fixer les tarifs, à compter du 1er octobre 2014, comme suit :

* ABONNEMENT MENSUEL : Abonnement mensuel pour résidents ou professionnels dacquois, sans affectation de place (avec possibilité de fermeture du parking en cas de crue de l'Adour pour le parking des berges)

- jour (6h00-22h00) : 20 € TTC
 - 24h/24h : 30 € TTC

* ABONNEMENT CURISTES : 3 semaines 24h/24h : 50 € TTC

* ABONNEMENT MENSUEL COMMERCANTS NON SEDENTAIRES : 5 € TTC pour le marché du samedi matin : inchangé.

Les demandes d'abonnements seront satisfaites par ordre de réception en mairie.

Il convient donc d'abroger la délibération précitée pour ce qui concerne les tarifs d'abonnements, les autres dispositions demeurant inchangées.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

ABROGE la délibération n°10 en date du 27 mars 2013, en ce qui concerne les tarifs d'abonnements des parkings des Berges et Chanzy, les autres dispositions demeurant inchangées,

FIXE les tarifs d'abonnements tels que proposés ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ces abonnements.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140925-10-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 29 Septembre 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».